



SOISY *infos*

Repères

Un mois culturel

C'est un mois culturel qui s'offre aux Soiséennes et Soiséens.

Pas étonnant que l'essentiel de votre « SOISY infos » de février soit, pour l'essentiel, consacré aux différentes manifestations culturelles à venir.

En effet, si l'on veut bien faire abstraction de l'enquête sur le projet de zonage d'assainissement, comme du rappel – nécessaire – de l'obligation d'équiper les logements d'au moins un détecteur de fumée à compter du 8 mars prochain, toutes les rubriques de cette publication traitent de culture.

Vous pourrez ainsi constater que l'offre culturelle ici à Soisy, non seulement existe, mais est d'une grande qualité.

Là encore, il est préférable d'afficher des résultats tant quantitatifs que qualitatifs, que des moyens et crédits mis en œuvre.

Et de ce point de vue, chacun s'accorde à reconnaître, que votre ville est plutôt bien placée.

On sait qu'aujourd'hui, les principaux vecteurs de la culture dans notre pays sont de loin, de très loin, les collectivités locales : Régions, Départements, Communautés d'agglomération ou de communes et enfin, en bout de chaîne, au plus près des habitantes et habitants, les Communes.

Votre ville, avec les ressources et moyens qui sont les siens, s'est toujours appliquée à optimiser sa noble mission d'éducation populaire. Cette mission consiste, rappelons-le, à promouvoir une éducation visant l'amélioration du système social permettant à chacune et chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.

Cette mission est maintenant mise en péril par la cure d'austérité imposée aux collectivités locales. Sur le plan national, les projections sont sidérantes, les chiffres atterrants. La baisse de 12.5 milliards sur 4 ans (2014, 2015, 2016 et 2017) ne sera pas ponctuelle mais cumulative. Ainsi, c'est près de 30% de ce que l'Etat doit aux Collectivités locales qu'il a prévu de ne plus honorer !

Cela est inéquitable, voire insensé. Mais, s'il est bien une réflexion à retenir du philosophe Jean-Jacques Rousseau, elle serait que : « Folie ne fait pas Loi ».

C'est cette espérance qui doit aujourd'hui nous animer ; celle de considérer que cette destruction programmée des collectivités vertueuses et de leurs réalisations ne pourra aller à son terme.

C'est ainsi que les Collectivités locales de France continueront à préserver, à améliorer votre qualité de vie ; une qualité de vie dont la Culture fait naturellement partie intégrante.



Evènement

« Flash ton patrimoine ! »

De l'exceptionnel au quotidien, du matériel à l'immatériel, de l'officiel à l'officieux... Vous avez entre 6 et 25 ans, partagez votre vision du patrimoine local en contribuant jusqu'au 15 mars, au concours organisé par les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France.

« Flash ton Patrimoine » est un concours organisé sur Internet par les CAUE d'Île-de-France, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, qui ambitionne d'interroger les représentations qu'ont les jeunes franciliens de leur territoire dans ce qu'il a de remarquable (fantastique, indispensable, secret, décalé, inattendu...).

En plus des quatre thématiques – architecture, patrimoine immatériel, paysage et ville – l'édition 2015 propose un nouveau thème « Grand Paris ». Les concurrents, seuls, en groupe ou avec leur classe, sont invités à flasher un lieu, une maison, un paysage, un coin de rue, une usine, un fleuve, un personnage illustre ou un vieux voisin, un évènement, et à publier, sur le site internet, leurs photographies accompagnées d'un texte libre inspiré par le sujet (poème, dialogue, récit, etc.).

Tous les envois, même les plus décalés, construiront une cartographie illustrée et affective du territoire régional tel que se le représentent ses plus jeunes habitants. Un jury de professionnels (photographe, écrivain, architecte, urbaniste, paysagiste, géographe, anthropologue, etc.) se réunira le 2 avril 2015 pour distinguer les lauréats du concours par niveaux et par thèmes. La remise des prix sera organisée le 11 avril prochain à 14h30 à la Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris.

Inscriptions gratuites et posts de vos photographies jusqu'au 15 mars sur www.flash-ton-patrimoine.fr.

Renseignements : contact@flash-ton-patrimoine.fr - Union régionale des CAUE d'Île-de-France - C/O CAUE 94- 36 rue Edmond Nocard 94700 Maisons-Alfort.

Sommaire

- ♦ Environnement : Projet de zone d'assainissement : enquête publique. P2
- ♦ Culture : Festival Image par Image. P3
- ♦ Cadre de vie : détecteurs de fumée obligatoires. P4



Citoyenneté

Elections départementales

Le dimanche 22 mars 2015 et le dimanche 29 mars 2015 se dérouleront les élections départementales (ex-cantonales). Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux.

Ainsi, les 22 et 29 mars vous serez appelés à élire vos conseillers départementaux qui siègeront au Conseil départemental (ex Conseil général). Cette modification est issue de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Tous les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars prochain par des conseillers départementaux, élus pour une durée de six ans (le Conseil général était auparavant renouvelé par moitié tous les trois ans).

Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (1 femme - 1 homme) à deux tours.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour (22 mars), un second tour est organisé (29 mars). Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, être âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton.

La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014 pour l'adapter aux réalités socio-démographiques.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons.

L'ex-canton de Soisy devient le canton de Montmorency et regroupe Andilly, Enghien-les-Bains, Margency, Montlignon, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency.

Environnement

Projet de zonage d'assainissement : enquête publique

Le zonage d'assainissement est un document établi au niveau communal ou intercommunal, consistant à définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement que chacune a vocation à recevoir. Le projet de zonage d'assainissement concernant l'ensemble des communes de la CAVAM, est soumis à enquête publique du lundi 2 février au mercredi 4 mars 2015.

La CAVAM a mené préalablement une étude sur le patrimoine d'assainissement afin de fixer les orientations fondamentales des aménagements, à moyen et à long terme. Les conclusions de cette étude permettent ainsi de déterminer les actions dans le domaine des eaux usées et pluviales, et d'œuvrer pour une politique d'assainissement communautaire cohérente avec la planification urbaine. Dans cette perspective, l'élaboration d'un plan de zonage d'assainissement est la première étape et concerne :

- les eaux usées, avec la délimitation des zones d'assainissement collectif pour lesquelles la CAVAM assure la collecte des eaux usées domestiques et des zones relevant de l'assainissement non collectif,
- les eaux pluviales, avec la délimitation des zones pour lesquelles il faut limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la

maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales.

L'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement de la CAVAM se tient du 2 février au 4 mars 2015. Le dossier et le registre d'enquête sont consultables sur les sites web des communes de l'Agglomération et dans les locaux de la CAVAM et des mairies, aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce cadre, M. Bernard Bertucco Van Damme, commissaire enquêteur, recevra vos observations lors de permanences organisées dans chacune des villes de l'Agglomération. Il sera présent en mairie de Soisy, le mercredi 4 mars de 14h à 17h.

Pour tous renseignements complémentaires : CAVAM - 1 rue de l'Égalité 95230 Soisy-sous-Montmorency - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. www.agglo-cavam.fr

Jeunesse

« Soisy en scène » Vous avez un talent ?

Le Conseil Municipal de Jeunes, en partenariat avec la Ville, vous propose d'exposer vos talents sur la scène soisienne. « Soisy en scène » offre la possibilité aux Soisiens de se produire sur la scène de la salle des fêtes, pour présenter un talent dans une discipline artistique (danse, musique, théâtre, humour, etc.). Cette scène est ouverte à toutes les générations

et ce sans limite d'âge. Alors, vous avez un talent ? Vous êtes danseur, musicien, comédien, imitateur... n'hésitez plus, inscrivez-vous pour participer à « Soisy en scène » !

Les candidats peuvent déposer leur candidature à partir du 2 mars jusqu'au 21 mars prochain.

Le dossier de candidature est à retirer au service Animation Jeunesse ou à télécharger sur le site internet de la ville www.soisy-sous-montmorency.fr

Pour découvrir ces nouveaux talents, prenez date et rendez-vous le samedi 30 mai 2015 à 20h à la salle des fêtes !

Renseignements : 01 34 05 20 79.

Festival Image par Image



Du 7 au 28 février, la 15^e édition du Festival Image par Image, initié par le Conseil général du Val d'Oise, promeut le cinéma d'animation.



Le Festival Image par Image, organisé par Ecrans VO, soutenu par le Ministère de la culture, et le Conseil régional d'Île-de-France, mène depuis plus de 10 ans un véritable travail de sensibilisation et de découverte auprès de tous les publics. Entre enjeux artistiques, narratifs et techniques, les réalisateurs font part des éléments de création de leur travail avec le public. Image par Image est un événement itinérant qui tisse dans sa durée un véritable réseau de diffusion et de promotion du cinéma d'animation. Il permet aux plus petits

comme aux plus grands d'appréhender un cinéma d'animation différent, par la diversité de ses techniques et l'origine de ses œuvres.

Mercredi 18 février, les jeunes soisiens pourront participer au rendez-vous «Goûter au ciné» dont l'objectif est d'éveiller au cinéma les enfants dès l'âge de 3 ans. Un animateur accompagnera les jeunes spectateurs pour un échange avant et/ou après la projection. Puis viendra l'heure du goûter. Au programme : découverte des courts métrages «Franz et le chef d'orchestre» distribué par les films du préau et réalisé par Uzi et Lotta Geffenblad... et «la petite fabrique des mots», une série de cinq films d'animation qui plongent les petits spectateurs dans la musicalité de la langue.

Renseignements et réservations : Service de la Culture au 01 34 05 20 47
Festival Image par Image - Ecrans VO - Tél. : 01 34 25 37 14
imageparimage@valdoise.fr

Goûter au ciné

- Mercredi 18 février à 14h30, à la salle des fêtes, pour les 6/8 ans
 « Franz et le chef d'orchestre »

Franz accompagne son père chef d'orchestre à une colonie musicale d'été. Il aimerait jouer d'un instrument mais il est encore trop petit. C'est pourtant lui qui, pour sauver le concert, viendra au secours du soliste victime de la méchanceté des autres enfants...

- Mercredi 18 février à 16h, à la salle des fêtes, pour les 3/5 ans
 « La petite fabrique des mots »

Venez écouter et entendre résonner la petite musique des mots. Leur ritournelle entraînante vous contera de belles histoires...



Trois Petits Chats - Réalisation : Guy Delisle
 « Trois petits chats, chapeau de paille, paillasson... » Les mots et les dessins se succèdent joyeusement sur la mélodie entraînante de la célèbre ritournelle.



Le Noyau de mangue - Réalisation : Hélène Ducrocq
 La fille du lièvre est si jolie... Quel prétendant va-t-elle choisir ? Un conte africain haut en couleurs et en poésie.



Dudu - Réalisation : Betty Bone
 Où est passée Dudu ? Elle et sa robe rouge ont disparu dans la ville. Ses deux sœurs partent à sa recherche... Une promenade colorée rythmée par la petite musique de ses mots.



La Promenade d'un distrait - Réalisation : Béatrice Alemagna
 Quand Giovanni demande à sa maman s'il peut aller se balader, celle-ci lui fait mille recommandations car il est toujours très distrait, si distrait qu'il en oublie qu'il est distrait !



Mille-pattes et Crapaud - Réalisation : Anna Khmelevskaya
 « Ce matin-là, le chemin de la pagode bleue était éclairé par le chaud soleil indien. » C'est ce jour-là que le crapaud, vieux et jaloux, décide de se débarrasser du mille-pattes, roi de la forêt...

◆ INSCRIPTIONS APB

Aujourd'hui, pour les futurs bacheliers, la majorité des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur s'effectue via le portail unique, admission-postbac.fr, ouvert depuis 1er décembre 2014. Mais gare au calendrier : la procédure est stricte ! Rappels :

Du 20 janvier au 20 mars 2015 (18h) : inscription des candidats et sélection des formations

Le 2 avril : date limite de modification des dossiers (saisie de notes, lettres de motivation...), de validation et d'impression des fiches de candidature. Date limite de l'envoi des dossiers papier.

Du 5 mai au 8 mai : consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature.

Jusqu'au 31 mai : classement des vœux des candidats.

A partir du 8 juin : admissions

- **1^{ère} phase :** lundi 8 juin à 14h. Réponse des candidats avant le 13 juin à 14h.

- **2^e phase :** jeudi 25 juin à 14h. Réponse des candidats avant le 30 juin à 14h.

- **3^e phase :** mardi 14 juillet à 14h. Réponse des candidats avant le 19 juillet à 14h

Le 26 juin à 14h : début de la procédure d'admission complémentaire.

Le 15 septembre : fin de la procédure complémentaire et de la gestion des listes d'attente

◆ SALON DE L'ETUDIANT

Dernière ligne droite pour les inscriptions dans le supérieur ! Le salon de l'Etudiant est une opportunité pour peaufiner son projet d'études !

Rendez-vous du 6 au 8 mars de 10h à 18h. - VIPARIS - Porte-de-Versailles - Pavillon 2/1 Paris.

Renseignements :
www.letudiant.fr

◆ O' CAFÉ CULTURE

Pour favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, le centre social municipal « Les Noëls » vous propose en partenariat avec l'association Culture pour tous, un rendez-vous hebdomadaire « O' Café Culture », chaque lundi de 9h30 à 11h45. Au programme : Echanges, découvertes, rencontres, sorties cinéma, musée, théâtre, sport...

Renseignements :
Centre Social Municipal « Les Noëls »
9 av de Normandie
Tél. : 01 34 17 41 74

Cadre de vie

Habitation : Détecteurs de fumée obligatoires

Conformément à la loi du 9 mars 2010 et à l'arrêté publié au Journal officiel du jeudi 14 mars 2013, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015, afin d'éviter la propagation d'incendie.

En France, 250 000 incendies d'habitation sont déclarés chaque année. Ces sinistres causent le décès de 600 à 800 personnes par an. 70 % des incendies mortels se produisent la nuit. Le détecteur de fumée ou détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf) pourrait permettre de réduire le nombre de ces drames. Il sera obligatoire en France le 8 mars prochain dans tous les logements, qu'ils se situent en habitat individuel ou collectif.

Le détecteur de fumée répond à deux objectifs : détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie. Conformément à la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite «Loi Alur», le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le loue.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.



Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie et veiller à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil.

Attention, comme à chaque fois qu'un équipement devient obligatoire, on voit un peu tout et n'importe quoi apparaître. Pour plus de garantie, le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

En cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

Pour plus de renseignements : www.service-public.fr

Agenda

◆ L'EAU, DANS TOUS SES ÉTATS

L'association Loisirs & Culture, en partenariat avec l'association Objectif Image 95, vous propose de découvrir jusqu'au 14 février l'exposition de photographies « L'eau, dans tous ses états ».

Entrée libre, aux horaires habituels d'ouverture de l'association L&C.

Renseignements :

Loisirs & Culture au 01 39 89 37 92
www.loisirs-et-culture.com

◆ SOA, LA VOIX DES FEMMES

Jeudi 5 février à 19h30, à Loisirs & Culture, SOA vous invite au voyage et au dépassement. Concert multiculturel a capella qui rend hommage aux racines, au sacré que portent en elles toutes les femmes du monde, une ode à la vie, à l'amitié, au partage... les femmes de SOA chantent l'âme du monde !

Tarifs : 8 €, 6 € pour les adhérents de L&C, ASF et Arthémuse.

Renseignements :

Loisirs & Culture au 01 39 89 37 92
www.loisirs-et-culture.com

◆ CLUB DES AÎNÉS

L'association Le Club des Aînés de Soisy propose à ses adhérents de fêter les Rois, jeudi 12 février à partir de 14h, à la salle des fêtes.

Cet après-midi convivial sera animé par Anne Ventena et Roberto Milesi.

Renseignements et réservations :

01 34 12 22 79

◆ CARNAVAL

L'association des Portugais Unis avec Tous de la Vallée de Montmorency vous invite à leur carnaval... samedi 21 février à 20h30 à la salle des fêtes où un bal sera animé par Christian Esteves.

Tout public – Tarifs : 5 € / 8 €

Renseignements : M. Fernando Lario da Silva au 06 19 98 19 25.

◆ CONTES DE L'ORANGERIE

Magguy Faroux fera voyager les jeunes soiséens dans un univers antillais peuplé d'êtres imaginaires... Rendez-vous mardi 24 février, à l'Orangerie, pour écouter, à 14h, « Ma case créole », conte à partir de 6 ans ; à 15h30, « Ti Doudou », conte pour les 3/6 ans.

Réservation obligatoire à la Bibliothèque Municipale : 01 34 05 21 45.

bibliotheque@soisy-sous-montmorency.fr

La vie citoyenne à Soisy



Luc Strehaiano,
Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président
délégué du Conseil
général du Val
d'Oise,

Vous reçoit sur rendez-vous le vendredi de 17h à 19h. Tél. : 01 34 05 20 16
Est à votre écoute au téléphone le jeudi de 18h à 20h - Tél. : 01 34 05 21 90
Vous accueille lors des permanences (sans rendez-vous)

• Au centre social municipal

« Les Campanules » : 3 février et 3 mars à 18h

• Au centre social municipal

« Les Noël's » : 10 février et 10 mars à 18h

Les Adjoints au Maire vous reçoivent sur rendez-vous

Tél. : 01 34 05 20 40

Conseil municipal : séance publique en mairie, le 5 février à 21h

Consultations juridiques :

Maître Roberto vous reçoit sur rendez-vous, en mairie.

Renseignements : 01 34 05 20 00

Police Municipale : 01 34 05 08 09

Hôtel-de-Ville : 01 34 05 20 00
mairie@soisy-sous-montmorency.fr

Le lundi de 13h30 à 19h,
du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45